

# DÉLIBÉRATION n° CA-14-06-2024-10 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 14 juin 2024

Procès-verbal du Conseil de gestion  
de la Fondation Poitiers Université du 12 mars 2024

## Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-3 et R. 719-194 à R. 719-205 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment les articles 33, 133 et 134 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 12 mars 2024 est approuvé, conformément à l'annexe à la présente délibération.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 14 juin 2024  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 10/07/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

### MEMBRES

#### Présents

Bastien Bernela  
Marc Bonassies  
Xavier de Boysson  
Frédéric Dupuy  
Virginie Laval  
Cédric Renaud  
Johnny Rousseau  
Flora Sfez

#### Excusés

Christian Garrez  
Yves Trousselle  
Cédric Lapiteau  
Jérôme Petit  
Anne Vermote

#### Ont donné procuration

Christian Garrez  
Cédric Lapiteau  
Jérôme Petit

#### à

Marc Bonassies  
Virginie Laval  
Marc Bonassies

### MEMBRES DE DROIT

Claudio Galdérisi, *Recteur délégué pour l'ESRI Nouvelle Aquitaine*, représenté par Maryan Danede – *Chargé régional de l'Enseignement Supérieur de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine* -

### MEMBRES INVITÉS

#### Présents

Thierry Charron - *Chargé de mission – Fondation (mécénat compétences MAIF)*  
Thierry Ferreira – *Délégué général – Fondation*  
Danielle Gadeau – *Assistante – Fondation*  
David Martin – *Agent comptable de l'Université*  
Caroline Picard – *Responsable mécénat et communication – Fondation*

---

Il est 14h, le Président de la Fondation Poitiers Université, M. Marc Bonassies, et la Présidente de l'Université de Poitiers, Mme Virginie Laval, souhaitent la bienvenue aux membres présents et aux participants en visio-conférence.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président de la Fondation fait le compte des présents (8) et des procurations (3). Le quorum étant atteint, il passe à l'adoption du procès-verbal du Conseil de gestion précédent :

**Le procès-verbal du Conseil de Gestion du 21 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.**

M. Marc Bonassies commence ce Conseil en expliquant qu'il sera en grande partie dédié à la présentation des **comptes 2023**. Il laisse la parole à M. David Martin, Agent Comptable de l'Université de Poitiers.

Le document de séance, projeté pendant ce Conseil, a été envoyé la veille par mail aux administrateurs.

## 1. LES COMPTES 2023

M. David Martin, avant de présenter les comptes de la Fondation, revient sur la règle, en comptabilité publique, du **droit constaté**. C'est-à-dire qu'est **comptabilisée une transaction lorsqu'intervient l'activité qui va générer les recettes ou les dépenses**, et ne tient pas compte du moment auquel interviennent décaissements ou encaissements.

L'Agent comptable de l'Université présentera dans un 1<sup>er</sup> temps les produits, puis les charges en faisant apparaître un bilan à l'équilibre (*cf. Slides 5 et 7 du document de séance en annexe 1*).

### 1.1- Les produits :

	2023	2022	2021
Dons et subventions reçues	250 317	403 184	488 972
Part des fonds propres affectée en fonctionnement (fraction consommable ou réserve)	73 416	137 857	71 553
Fonds dédiés antérieurs à l'exercice	308 474	234 451	173 282
Apport en mécénat en nature et compétence	73 381	140 517	
Produits financiers	11 082	6 456	2 388
Reprise sur provisions		33 750	
<b>Total produits</b>	<b>716 669</b>	<b>956 215</b>	<b>736 195</b>

Une présentation par grandes catégories, sur les 3 dernières années, qui montre :

- Une baisse de dons et subventions par rapport aux 2 années précédentes. Mais cette donnée est à nuancer car, conformément à la règle du droit constaté, il ne s'agit pas forcément d'encaissements puisqu'on regarde si la recette est définitivement acquise, notamment quand il y a des conditions suspensives au moment de la contractualisation, par exemple avec la demande de bilan, etc. En effet, tant que la condition suspensive n'est pas levée, il y a le risque de devoir « rembourser » le donateur. C'est pourquoi une partie des recettes est considérée comme des « avances » et non des encaissements définitifs, et ne sont donc pas comptabilisées dans ce bilan.
- Une part des fonds propres affectée en fonctionnement plus faible qu'en 2022. C'est l'opération qui permet d'équilibrer l'exercice. Cette année, l'Université n'a pas eu à abonder pour équilibrer le budget de la Fondation. Les 73 416 € ont été prélevés sur la part consommable du capital. L'Agent Comptable précise qu'il est possible de consommer jusqu'à 20% de la dotation de fonds consommables, ce qui n'est pas le cas ici.
- Une augmentation des fonds dédiés antérieurs à l'exercice. Il s'agit des dons affectés à des projets avant 2023, qui n'avaient pas été encore dépensés (projets pluriannuels, essentiellement).
- Une valorisation du mécénat en nature et compétence qui continue sur l'année 2023, que l'on retrouvera en dépenses sous forme « d'actions ».

- Une augmentation des produits financiers car les placements ont été en partie réactivés en 2022 et ont commencé à produire leurs effets en 2023. D'autres placements sont en cours.

### 1.2- Les charges :

	2023	2022	2021
Fonctionnement hors charges de personnel	14 110	8 040	4 184
Charges de personnel	145 783	138 152	127 418
Subventions versées	380 609	366 421	320 307
Mécénat en nature	24 653	27 908	
Mécénat en compétence	48 728	112 609	
A réaliser sur dons manuels affectés	102 787	303 085	250 536
Dotation aux provisions			33 750
<b>Total charges</b>	<b>716 670</b>	<b>956 215</b>	<b>736 195</b>

Les charges sont également présentées par grandes catégories, sur les 3 dernières années.

Il apparaît :

- Une légère augmentation des charges de fonctionnement et de personnels (liées à la politique de revalorisation des salaires menée à l'Université).
- Une année de forte activité, avec 380 609 euros de versés pour le soutien à différents projets, en constante augmentation ces 3 dernières années.
- Une valorisation du mécénat en nature et compétence.
- Une baisse significative, par rapport aux deux années antérieures, des dons manuels affectés, à hauteur de 102 787 euros, ce qui se traduit par une charge moindre. En effet, il y a eu plus de versements de subventions liées à des dons ciblés reçus avant 2023. Remarque : Cette baisse signifie que la Fondation affecte plus rapidement les dons versés aux projets soutenus et conserve donc moins les dons des mécènes « en attente.
- Une baisse des dons manuels affectés : il s'agit des dons reçus en 2023 mais qui n'ont pas encore été reversés aux projets. À la fin de l'année, par le biais d'une dépense d'ordre, nous les mettons au bilan afin de pouvoir les utiliser à partir de 2024.

Pour finir, le compte de résultat est à l'équilibre à hauteur de 716 670 euros pour l'année 2023.

Marc Bonassies remercie David Martin pour ces explications. Il souhaite compléter en informant les membres du Conseil qu'en termes de trésorerie, le suivi de la Fondation montre qu'il y a eu plus de 460 000 euros de rentrées en 2023, donc une augmentation significative par rapport à l'année passée.

### 1.3- Vue d'ensemble de l'activité :

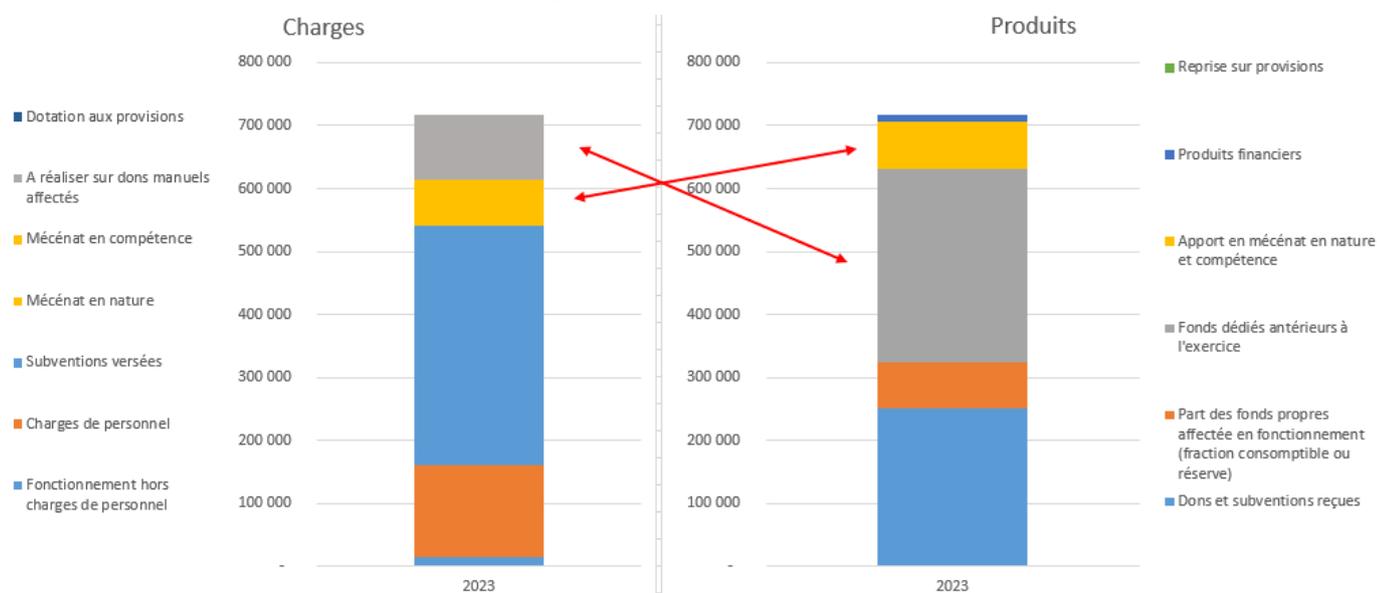
M. David Martin résume via le graphique ci-après, l'activité menée par la Fondation en 2023.

En gris, apparaît ce qui est relatif à l'affectation des dons ciblés sur projets : on visualise bien une diminution de la charge. Côté produits, cela signifie que nous sommes allés puiser dans le stock des

dons précédents (308 K€). À l'inverse, on transfère en charge les dons fléchés de l'année, que l'on utilisera plus tard (pour 103 K€).

En jaune, on retrouve à l'identique les mécénats en nature et compétences.

En bleu, ce qui est relatif aux subventions. Côté charges, on constate plus de de subventions versées que de dons reçus, côté produits. Comme il a été exposé auparavant, le compte de résultat 2023 a fait remonter 250 317 € de dons reçus, car non soumis à des **conditions suspensives** : il ne tient donc pas compte des « encaissements d'avances ». 380 609 € de subventions ont été versés, grâce aux dons 2023 et aux dons affectés antérieurs à 2023 mais qui n'avaient pas encore été versés du fait de l'avancement des projets.



#### 1.4- Les grands agrégats :

En ce qui concerne les grands agrégats :

	2023	2022	2021
Fonds propres	1 106 927	1 180 343	1 068 200
Fonds dédiés	274 092	479 780	411 146
Trésorerie	1 498 180	1 539 347	1 447 925

Les fonds propres font apparaître une solidité financière : on note juste une baisse légère car 73 000 € sont venus équilibrer le compte de résultats de 2023. En 2022, 138 000 € avaient permis d'équilibrer le compte de résultat, l'Université ayant abondé cette année-là de 250 000 €.

Les fonds dédiés sont une réserve pour agir plus tard, et on observe une réduction pour 2023. En effet, comme évoqué ci-dessus, la Fondation a utilisé 308 K€ de ce stock pour les reverser à des projets et a abondé à hauteur de 103 K€ pour les reporter et les utiliser les années suivantes. Cela fait une baisse de 205 K€, ce qui traduit une augmentation de l'activité de la Fondation, qui verse aux projets plus rapidement les dons des mécènes.

La Trésorerie reste stable, par rapport aux années passées.

#### 1.5- Les disponibilités et placements :

Puis l'Agent Comptable fait le point sur les placements, car contrairement à l'Université, sa Fondation est autorisée à faire des placements.

Comptes courants		Placements	
Trésor public (démembrement du compte de l'université au Trésor)	259 656,40		
BPVF	46 852,41		
BPVF		Livret	493 174,59
BPVF		Compte à terme	200 000,00
BPVF		Parts sociales	5 000,00
CRCA Touraine Poitou	176 537,79		
CRCA Charente Périgord	321 958,81		
Total	805 005,41		698 174,59

Une opération est à mener auprès des banques Crédit Agricole Touraine Poitou / Charente Périgord, l'essentiel des fonds de la Fondation dans ces banques étant placés sur des comptes courants, non rémunérateurs.

M. Xavier de Boysson intervient pour indiquer qu'une telle opération pourrait probablement doubler les intérêts futurs.

Puis l'Agent Comptable de l'Université est remercié pour le travail de présentation des comptes 2023 de la Fondation.

**Les comptes 2023 sont adoptés à l'unanimité par les administrateurs.**

M. Thierry Ferreira, Délégué général de la Fondation, souhaite, après cette présentation comptable, donner quelques chiffres complémentaires (*cf annexe 2*). Depuis 2020, le montant total des engagements, correspondant aux conventions signées avec les mécènes, est en augmentation, atteignant pour 2023 le montant de 590 987 €. Il s'élevait en 2020 à 163 170 €.

Au niveau de l'activité, 54 projets et programmes de bourses ont été soutenus et 3 co-financements de thèses et un financement de post-doc sont en cours, dans le cadre des Chaires partenariales.

## 2. AFFECTION DES VERSEMENTS 2023

En 2023, sur les 383 609 € de versés qui ont permis de soutenir une cinquantaine de projets, **9 099 euros n'ont pas été dépensés** par les porteurs de projets et correspondent au solde de différents projets. Cette somme revient dans les comptes de la Fondation, grâce à la mise en place des conventions de reversement.

Il est donc demandé aux administrateurs de réaffecter cette somme de la façon suivante :

<b>8 640 €</b>	Financer une étude de mesure d'impacts pour la Chaire Biodiversité par une société ayant une approche d'évaluation des impacts sociétaux
<b>459 €</b>	Soutenir des projets étudiants

**Les membres présents approuvent cette réaffectation.**

La parole est laissée à Mme Caroline Picard, responsable mécénat et communication à la Fondation, pour présenter le point suivant.

### 3. BILAN DE L'APPEL A PROJETS 2024

---

L'Appel à projets annuel de la Fondation a été lancé en décembre dernier. Le jury, composé de 3 vice-présidents de l'Université et de l'équipe de la Fondation, s'est réuni fin janvier et a étudié plus de candidatures que l'année passée, grâce à une meilleure communication, notamment via IRIS, la nouvelle plateforme numérique interne de l'Université.

Dans le cadre de cet appel à projets :

- 32 projets déposés pour une demande globale de 53 944 euros
- 23 projets lauréats (*cf Slides 24 et 25 du document de séance en annexe 3*) pour un montant total de 29 834 euros, répartis de la façon suivante :
  - 16 784 euros sur l'enveloppe sur fonds propres votée en novembre 2023
  - 13 050 euros sur des enveloppes thématiques

Concernant la nature des projets lauréats, deux grandes thématiques ressortent, correspondant chacune à 30% environ de la dotation : « Professionnalisation des étudiants » et « Solidarité et citoyenneté » ; puis à 20%, « Vulgarisation et transmission », 9% « Ecologie », 8% « Entrepreneuriat » et 3% « Formation ». La nature des porteurs soutenus reste équilibrée entre personnels et étudiants. La localisation des projets lauréats est plutôt bien répartie entre les campus d'Angoulême, Niort et Poitiers.

En ce qui concerne le campus de Châtelleraut, un projet a retenu l'attention du jury autour de l'énergie, ayant pour objectif de mobiliser des étudiants de l'IUT sur le concept de « SMART CITY ». La demande étant très élevée et il a été demandé au porteur de reconfigurer le projet, mais la Fondation n'a pas de retour à ce jour.

M. Marc Bonassies laisse la parole à M. Thierry Ferreira, Délégué général de la Fondation, pour faire le point sur les dernières actions menées.

### 4. ACTUALITES

---

#### 4.1- Point sur les projets

Dans le cadre de cet appel à projet, l'association CREPAQ<sup>1</sup> a déposé un projet pour développer des frigos anti-gaspi sur les campus de Niort et Poitiers. Cette demande s'intègre totalement dans le dispositif « Mieux Manger Pour Tous », en particulier dans le volet « anti-gaspi » de l'axe « **fournir** ». L'ingénierie reste cependant à réfléchir et à mettre en place avec les services de l'Université, mais une enveloppe est réservée afin de pouvoir financer la mise en œuvre le cas échéant.

Concernant l'axe « **produire** » de ce dispositif, l'objectif actuellement est de pérenniser l'association étudiante **Cultive ton Assiette** qui a développé le potager solidaire au sein du jardin botanique (site du Deffend) de l'Université. Le but est d'ouvrir l'association aux personnels de l'Université (une action qui pourrait à terme entrer dans une démarche de QVT), car il y a parfois des périodes creuses, notamment quand les étudiants sont en stage. Dans ce contexte, les personnels pourraient permettre une continuité dans l'activité du potager. Un appel à bénévoles a été lancé sur IRIS et à ce jour une dizaine de personnels se sont portés volontaires.

Thierry Ferreira revient également sur l'étude de faisabilité d'un projet de production de légumes bio à plus grande échelle sur le site du Deffend, financée par la Fondation (voir Conseil de Gestion

---

<sup>1</sup> Centre Ressource d'Ecologie Pédagogique de Nouvelle Aquitaine // <https://www.crepaq.org/frigo-zero-gaspi>

du...). Cette étude a permis d'identifier une parcelle qui permettrait de produire près de 10 tonnes de légumes par an. Cette production pourrait venir abonder une plateforme collaborative comme celle de Papiolle, qui a été récemment créée, et participer ainsi à la production solidaire à destination des épiceries sociales locales. Un temps plein (35h) serait toutefois nécessaire pour la mise en œuvre de ce projet.

## 4.2- Bilan des Chaires

### Chaire sport santé

En 2023, deux nouvelles conventions ont été signées. L'une autour de l'action HAPPY DOC (tourné vers le mieux-être des étudiants en 1<sup>ère</sup> année de médecine), à hauteur de 36 000 € et la seconde pour un nouveau projet Perimove 4 Health à hauteur de 27 194 €. HAPPY DOC a essaimé sur le territoire régional, notamment à Bordeaux, et des projets sont actuellement en cours pour un déploiement du dispositif au niveau national, en partenariat avec le ministère, et à l'international avec EC2U.

### Chaire Biodiversité

C'est une chaire qui monte en puissance. La contractualisation avec Neuville de Poitou a permis de d'intégrer plusieurs groupes d'étudiants sur un projet autour de la **restauration des sols**, dans le cadre du dispositif IDEA.

### Chaire CERVAL

Des chercheurs de différents laboratoires co-construisent les actions de cette Chaire. Des partenariats sont en cours avec France Alzheimer et le Département de la Vienne .

### Chaire ICC (Industries Culturelles et Créatives)

Actuellement, la Fondation finance un post-doctorant pour travailler sur la préfiguration de cette Chaire, en partenariat avec le département de la Charente et Grand Angoulême.

### Chaire énergie

Les deux porteurs, l'un issu des sciences, spécialisé sur la thématique de l'hydrogène (M. Nicolas Bion), et le second en sciences humaines (Mme Marie Ferru), ont identifié 3 grands axes de recherche interdépendants :

- La construction d'un circuit court de l'énergie (sciences dures) ...
- ... au sein d'une communauté locale d'énergie (sciences humaines et sociales),
- ... et rendue juridiquement possible (Sciences juridiques).

La plupart des acteurs universitaires pouvant être impliqués ont été identifiés et plusieurs cas d'usages ont été dessinés, en partenariat avec les partenaires externes (collectivités et entreprises), à l'image du site des anciennes Fonderies du Poitou, faisant l'objet d'un projet de production d'hydrogène vert. Ce site sera opéré par les sociétés TSE et Lhyfe, avec qui les premiers échanges ont eu lieu.

A la question de M. Xavier de Boysson pour savoir si le site est déjà fonctionnel et si Grand Châtelleraut soutient cette Chaire, M. Thierry Ferreira répond que le projet est à ses débuts, et qu'avant d'enclencher une phase de production, il est nécessaire de dépolluer le site, ce qui devrait prendre deux années environ. Cependant, ce délai n'obère pas la possibilité d'enclencher plusieurs actions de recherche en partenariat avec la Chaire. De plus, Grand Châtelleraut est très intéressé, et c'est d'ailleurs la collectivité qui a suggéré le lieu des Fonderies comme premier cas d'usage.

SOREGIES serait également intéressée et la société Selfee a écrit une lettre d'intention pour rejoindre la Chaire.

## 5. NOUVEAUX PARTENARIATS

---

Eric Lambert, chercheur au CERCA<sup>2</sup> et porteur d'un Master concernant le management de la création de jeux de société a été contacté par **Asmodée** (éditeur de jeux) pour un soutien à ce projet sous forme de mécénat de compétences et en numéraire. Actuellement, le partenariat est en cours de rédaction et la mise en opération est prévue pour septembre.

Mme Virginie Laval remercie la Fondation pour son accompagnement sur la mise en œuvre de ce partenariat et rappelle l'intérêt de se rapprocher de l'IUT 16 afin de développer le mécénat de compétence au service de la formation.

Enfin, un partenariat est en cours de finalisation avec la société **Ellyx** pour évaluer les impacts sociétaux du dispositif IDEA et des Chaires partenariales.

## 6. EVENEMENTS

---

Retour sur le lancement officiel de la Chaire CERVAL qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre sur le campus de l'Université de Poitiers.

Le 15 février a été l'occasion de fêter les 10 ans des Bourses Vocation numérique avec nos partenaires : Mutuelle de Poitiers Assurances - SERLI – Stimut Informatique. Depuis 10 ans, 57 étudiants ont bénéficié d'une bourse et de conseils pour leur recherche de stages et/ ou leur projet professionnel.

A venir : le 11 avril, aura lieu la seconde soirée de restitution IDEA (Innover en Dehors du cAdre.

Il est 15h15, le Président de la Fondation lève la séance.

Le prochain Conseil de gestion est programmé au :

mercredi 3 juillet à 11h

---

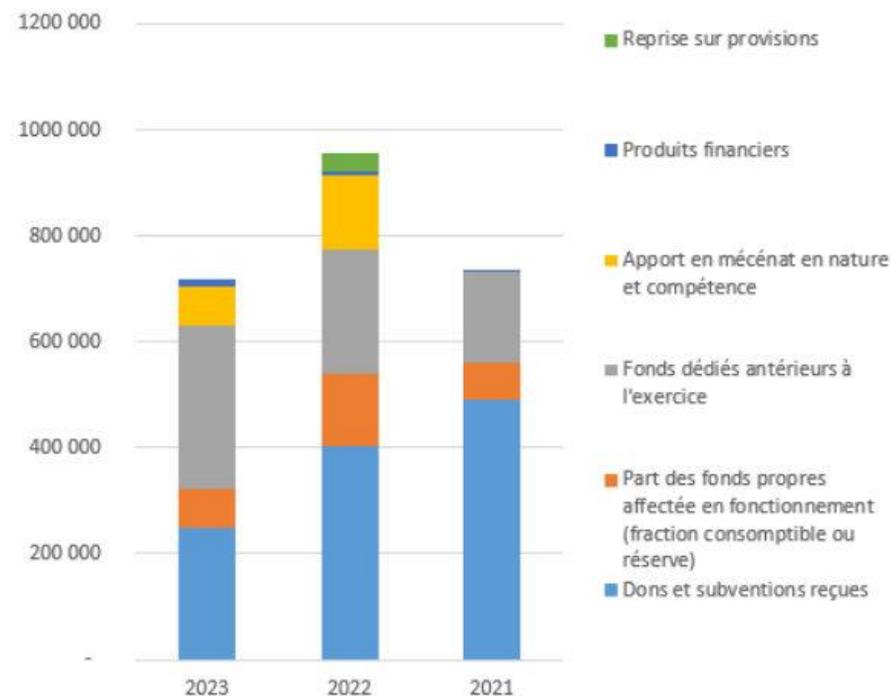
<sup>2</sup> Centre de Recherches sur la Cognition et l'Apprentissage

## Comptes 2023

### Les produits

	2023	2022	2021
Dons et subventions reçues	250 317	403 184	488 972
Part des fonds propres affectée en fonctionnement (fraction consommable ou réserve)	73 416	137 857	71 553
Fonds dédiés antérieurs à l'exercice	308 474	234 451	173 282
Apport en mécénat en nature et compétence	73 381	140 517	
Produits financiers	11 082	6 456	2 388
Reprise sur provisions		33 750	
<b>Total produits</b>	<b>716 669</b>	<b>956 215</b>	<b>736 195</b>

### Evolution des produits

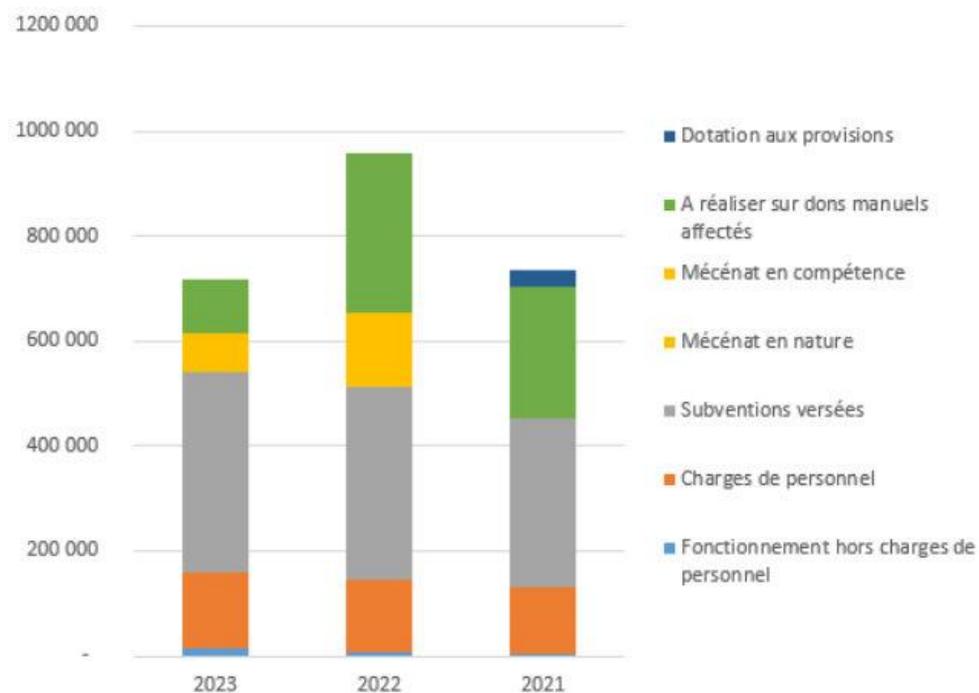


# Comptes 2023

## Les charges

	2023	2022	2021
Fonctionnement hors charges de personnel	14 110	8 040	4 184
Charges de personnel	145 783	138 152	127 418
Subventions versées	380 609	366 421	320 307
Mécénat en nature	24 653	27 908	
Mécénat en compétence	48 728	112 609	
A réaliser sur dons manuels affectés	102 787	303 085	250 536
Dotation aux provisions			33 750
<b>Total charges</b>	<b>716 670</b>	<b>956 215</b>	<b>736 195</b>

Evolution des charges



## Comptes 2023

### Quelques chiffres complémentaires

Total des engagements signés en 2023 : 590 987 €

2020	2021	2022	2023
163 170 €	235 840 €	627 066 €	590 987 €

Montant des reversements aux projets en 2023 : 380 609 €

2020	2021	2022	2023
247 648 €	320 307 €	366 421 €	380 609 €

- 54 projets et programmes de bourses soutenus  
3 co-financements de thèses et un financement de post-doc



Conseil de gestion – 14 Mars 2023

## Appel à projets 2024

### Professionalisation des étudiants

- Innovathon, un concours d'argumentation pour défendre une idée d'entreprise
- Journée du master IPHD - Les parents face au diagnostic du handicap d'un enfant
- Hackathon by IRIAF 2024
- Forum des Métiers de la Pharmacie 2024
- Sortie pédagogique au sein du Conseil d'Etat et du Conseil Constitutionnel
- Participation au prestigieux Concours de plaidoirie Charles Rousseau en Droit international public
- Voyage dans le cadre de l'inauguration officielle des résultats d'un projet de médiation numérique appliqué à une exposition temporaire muséale
- Voyage d'études à la découverte de la Monnaie de Paris - Visite professionnelle des ateliers de fabrication des médailles et atelier pratique d'expertise des objets
- 40 ans d'Ergonomie et Psychologie du Travail : évolution, renouvellement des besoins des entreprises du territoire et des pratiques des psychologues formés par l'université de Poitiers

### Solidarité et citoyenneté

- « On a volé nos corps », un documentaire sur les violences sexuelles et sexistes
- L'essentielle parité en mathématiques
- La deuxième édition de la marche en soutien aux soins palliatifs
- LUDI Poitiers - Ouverture d'un match d'improvisation théâtrale à un public sourd et malentendant
- Frigos zéro gaspi étudiant à Poitiers et Niort



Conseil de gestion – 12 Mars 2024

24

# Appel à projets 2024

## Vulgarisation et transmission

- Faites des sciences à l'école
- Concours national de médiation scientifique "Ma thèse en 180 secondes" 2024
- Les maisons de Michel Foucault à Poitiers - une bande dessinée, une exposition, des conférences
- TFJM<sup>2</sup> - Tournoi Français des jeunes mathématiciennes et mathématiciens
- Le site paléontologique de Persac, une école de terrain de recherche et formation pour nos étudiants

## Ecologie

- Towns in Transition - une série de podcasts pour documenter la transition écologique et sociale à travers l'Europe et partager ces savoirs à la communauté universitaire.
- Festival du Film Environnemental

## Entrepreneuriat

- Road trip Innovation Sociale #3

## Formation

- Formation métier des gestionnaires de formation des IUT